

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 14 (1938-1939)

Heft: 10

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Département militaire communiqua à la presse un projet non conforme à ce qui avait été jugé nécessaire. C'était un de ces compromis chers aux politiciens, alors qu'une solution claire eût été nécessaire. Avec une unanimous rare, ce projet fut repoussé par les sociétés d'officiers et par la presse et cela avec succès puisque plus personne n'en reparla.

Lors de la session extraordinaire des Chambres, l'automne dernier, le problème fit l'objet de discussions au National et aux Etats, mais le Conseil fédéral ne donna aucun renseignement sur la nouvelle solution envisagée par lui. On se contenta de l'assurance que « tout est en bonne voie et une solution sera prise lors de la session de décembre ». Janvier a commencé et tout ce que l'on sait à l'heure actuelle, c'est que demain ... on rase gratis.

Il est clair que la nomination d'un simple conseiller auprès du chef du Département, en lieu et place d'un chef militaire subordonné au chef du D.M.F. et auquel les commandants de corps d'armée, le chef de l'état-major général et son chef de l'instruction sont subordonnés, ne fixerait pas clairement les responsabilités et les pouvoirs du haut commandement. Or, s'il est un domaine où il est de toute importance qu'il n'y ait pas de flottements, c'est bien celui-ci.

Dans sa résolution, la Société suisse des officiers prend position aussi en ce qui concerne la prolongation des périodes de service.

Les commissions qui sont chargées, dans les deux conseils législatifs, de l'étude des projets militaires avaient décidé, d'entente avec le chef du D.M. et le chef du service de l'E.M.G. de ne pas préparer la discussion du projet de loi pour la session de décembre, mais de faire en sorte que la loi puisse être votée par les deux conseils dans la session de mars. Comme, entre-temps, une session extraordinaire a été fixée pour janvier, il est probable qu'une décision interviendra sous peu. Ce projet présente une importance extraordinaire pour l'armée. Les avis diffèrent, en effet, sur la question de savoir si une école de recrues de quatre mois est nécessaire et suffisante. Plus elle sera longue, plus il sera difficile de recruter des cadres hormis les fonctionnaires et les fils à papa et nous n'hésitons pas à écrire que les écoles de recrues de huit mois (il en a été question en Suisse alémanique) mettraient sérieusement en péril l'existence de l'armée des milices.

On doit aussi étudier les répercussions d'une prolongation des écoles de recrues et des cadres sur les différents groupes économiques.

De toutes façons, la prolongation des écoles ne pourrait porter ses effets complets que dans douze ans pour l'élite, de vingt ans pour la landwehr et dans vingt-huit ans pour le landsturm. C'est cette considération qui a incité MM. Krügel (au National) et de Coulon (aux Etats), de Neuchâtel, à déposer une motion invitant le Conseil fédéral à préparer sans délai un projet d'arrêté aux termes duquel toutes les classes d'âge de l'élite et de la landwehr seraient convoquées aux cours de répétition de 1939, moyen d'améliorer, pour ainsi dire instantanément, le degré de préparation de notre armée et le degré d'instruction des cadres, qui se trouveraient avoir sous leurs ordres les effectifs même qu'ils auraient à commander en cas de mobilisation générale. Elle ferait, en outre, franchir une étape dans le développement de l'instruction à toute l'armée, simultanément. Mais cette motion n'a pas trouvé grâce devant M. Minger, et la commission de défense nationale, pour des raisons financières d'abord. Convoquer les unités à effectifs

pleins aurait nécessité une mobilisation simultanée de chevaux et de véhicules. L'absence des hommes de leur travail normal aurait amené un grand trouble dans la vie économique de la nation. Ces raisons ne doivent pas être sous-estimées, mais l'armée de campagne, celle de l'ordre de bataille, telle qu'elle a failli être mobilisée cet automne et peut l'être demain, aurait grandement profité d'un travail avec ses effectifs complets.

Sottens nous a appris dernièrement que M. Duttwiler qui, il n'y a pas longtemps, réclamait 1000 avions, va lancer une initiative au prélèvement de 1 % sur la fortune, de façon à doter l'armée d'un matériel nouveau dans les airs *et sur terre*. Merci à cet honorable d'être redescendu sur le plancher des vaches.

Nous ne voudrions pas terminer notre tour d'horizon sans relever combien, aujourd'hui, les problèmes militaires passionnent non seulement les autorités constituées, mais l'homme dans la rue. Nous sommes les premiers à nous en réjouir, encore qu'un peu plus de prévoyance dans le passé et un peu moins de nervosité aujourd'hui où le péril est plus pressant, eût été préférable. N'ayant pas oublié les enseignements de l'Histoire, qui est un perpétuel recommencement, nous ne sommes pas de ceux qui, depuis quelques mois, réapprennent avec stupeur la vérité du monde. *Neversharp.*

(Le Sous-officier, Genève.)

Petites nouvelles

L'Angleterre et la France ont toutes deux déjà fait d'importants essais de défense contre les attaques aériennes au moyen de barrages de ballons. A son tour, l'Allemagne a maintenant aussi installé un système de défense semblable pour une de ses usines les plus importantes. 30 ballons protégés eux aussi par des batteries de défense anti-aérienne, seront distribués tout autour de ces vastes établissements.

Voici ce qu'écrivit à ce sujet l'organe officiel du parti pour le « Gau Halle-Merseburg » : « Les 16 cheminées géantes des usines de Leuna rendent ces dernières facilement repérables, à grande distance déjà, pour une escadrille aérienne ennemie. Ces usines, d'une très grande importance économique, doivent donc être protégées de la façon la plus efficace possible en levant à l'ennemi, dès le début toute velléité d'attaque et en lui faisant comprendre que toute tentative de ce genre ne pourrait être vouée qu'à l'insuccès. Un exercice pratique, exécuté récemment avec la participation d'un grand nombre de ballons, a permis de faire la constatation que les usines de Leuna seront amplement protégées en cas de besoin. » *

Des prescriptions récemment publiées par le Sénat de la Ville de Dantzig traitent de la mise en sûreté et du comportement des élèves et des professeurs d'écoles en cas d'attaques aériennes inattendues. L'évacuation rapide des écoles, ainsi que la mise méthodique à l'abri et en sûreté des élèves, afin d'éviter des accidents au cas où une bombe tomberait en coup direct sur les écoles, sont les problèmes dont il faut s'occuper en premier lieu. Les différentes tâches sont réparties parmi le corps enseignant selon un plan déterminé : chef de la défense aérienne, service du feu, samaritains et service d'ordre. Les élèves, désignés par des lettres, sont répartis en diverses catégories, selon leur capacité ou selon le chemin qu'ils ont à parcourir. Les élèves « K », par exemple, sont ceux qui ont un long chemin à faire et dont la maison n'a pas d'abri. Ces élèves trouveront un abri dans le sous-sol de l'école.

Les élèves « F » sont ceux particulièrement indiqués et qui devront aider le service du feu. Les élèves « L » sont ceux prévus pour aider les samaritains et le service d'ordre. Tous les autres élèves, c'est-à-dire la grande majorité, sont divisés en deux groupes :

1. Ceux qui n'ont que 10 minutes au maximum à marcher pour se rendre chez eux. Ils sont désignés par la lettre « W » et doivent rentrer chez eux le plus rapidement possible en cas d'alerte.

2. Ceux dont le parcours est plus long. Ils sont désignés par la lettre « M ». Les élèves « W » les prennent chez eux à la maison.

Chaque élève « M » doit savoir chez quel élève « W » il doit se rendre le plus rapidement possible. Une fois la répar-

tition faite, l'école informe les parents des élèves « M », par écrit, de l'endroit assigné à leurs enfants en cas de danger. Chaque classe tient des livres spéciaux contenant les indications relatives à la répartition des diverses catégories d'élèves. En outre, chaque élève doit connaître l'escalier et la sortie qu'il doit utiliser pour permettre l'évacuation de l'école dans un temps minimum. La répétition pratique de ces prescriptions diminuera le danger de panique en cas de véritable alerte.

★

A la suite de la réorganisation de l'armée, le Conseil fédéral s'est vu dans l'obligation d'abroger les prescriptions en vigueur dès 1928 sur l'obligation des militaires à l'étranger de rejoindre leurs corps en cas de mobilisation de l'armée. Il les a remplacées par un arrêté, valable dès le 24 septembre 1938, qui prévoit notamment que lorsque toute l'armée est mise sur pied, les officiers, sous-officiers, appointés et soldats de l'élite, de la landwehr et du landsturm qui sont en congé dans les pays ci-après, doivent rejoindre leur corps:

Europe: Tous les Etats d'Europe, y compris les îles européennes;

Asie: La Turquie, la Syrie et la Palestine (avec Transjordanie), ainsi que les îles asiatiques de la Méditerranée;

Afrique: L'Egypte, la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc;

Amérique: Les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.

D'autre part, cet arrêté prévoit que tant que seules les troupes de couverture de la frontière sont mises sur pied, l'obligation de rejoindre leur corps ne s'étend qu'aux militaires appartenant aux troupes frontières mobilisées et habitant les Etats voisins (sans les colonies ni les protectorats), savoir: l'Allemagne, la France, l'Italie et le Liechtenstein.

★

Voici quelques prescriptions régissant les concours militaires de ski:

Courses de patrouilles, catégorie lourde, 20 à 30 km de distance horizontale avec 800 à 1200 m de différence d'altitude en montée; catégorie légère, 12 à 20 km de distance horizontale avec 500 à 700 m de différence d'altitude en montée.

Courses d'estafettes: 30 à 60 km de distance horizontale divisés en quatre à huit parties. Dans les courses en montagne, la longueur des parcours présentant de fortes montées sera réduite en conséquence.

Courses individuelles de fonds: distance totale de 25 à 40 km, 100 m de différence de niveau en montée équivalant à 1 km de distance horizontale.

Il est permis d'organiser des *courses de descente* ou des *courses combinées* ne comportant que de la descente ou, après une montée relativement courte, une longue descente. Dans ce genre de course, on exigera une différence de niveau d'au moins 300 mètres en descente ou 200 mètres en montée avec descente en conséquence, éventuellement une plus longue descente ou enfin une distance horizontale d'environ 10 km en terrain difficile. Les obstacles artificiels et les parcours préparés spécialement ne sont pas autorisés.

Les *courses avec obstacles* (fausses haies, bascules, clôtures en lattes, tonneaux, etc.) n'ont aucune valeur militaire et sont interdits. Ces courses ne doivent pas être un spectacle pour le public. Elles auront lieu sur une distance minimum de 2 à 5 km ou une différence de niveau d'au moins 300 m en descente sur environ 2 km de distance horizontale. Les obstacles naturels à rechercher sont les vallonnements, terrasses, arêtes, coupures profondes, ruisseaux, pentes raides à descendre en biais ou en « schuss », haies, murs, troncs d'arbres abattus, taillis, etc.

Les *parcours artistiques*, tels que le slalomi moderne et la course de vitesse sur piste préparée, etc., n'ont aucune valeur militaire et sont interdits. Il en est de même du saut sportif.

Comme on le voit, les exigences du DMF sont multiples et sévères, mais compte tenu des progrès immenses qu'a fait le ski aussi bien dans le civil que dans l'armée, on doit en attendre de bons résultats quant à leur rendement purement militaire.

★

Etant donné qu'il s'agit de remédier au manque de quartiers-maîtres qui se fait sentir particulièrement dans les troupes territoriales et de la couverture-frontière, l'ordonnance sur l'avancement vient d'être légèrement modifiée. Jusqu'à présent, seuls les fourriers âgés de moins de 26 ans étaient autorisés à suivre une école de quartiers-maîtres. A l'avenir, des fourriers plus âgés pourront aussi être pris en considération pour devenir quartiers-maîtres. Ils devront suivre un cours spécial de 27 jours et ensuite une demi-école de recrues; ils seront alors promus lieutenants et pourront être incorporés

dans les unités de troupes de couverture-frontière de la landwehr et du landsturm, de même que dans les troupes territoriales.

La penso così

Non è cosa triste il fatto che una generazione la quale dimostra così poca abilità di discernimento fra il bene ed il male, fra la verità ed il fittizio, tra l'effimero il provvisorio ed il definitivo abbia acquisito tale alta tecnica, una così potente efficienza nei mezzi di esprimersi?

A questa nostra generazione calza esattamente il paradosso inglese: « Chi non ha proprio nulla da dire ha inventato l'alto-parlante. » Ogni ora, ogni istante ci casca addosso un diluvio di parole gridate, urlate in unisono ai grandi calibri della stampa multicolore minacciano di lacerar anche i più ben costrutti timpani dell'umanità.

Più aspri ogni ora si fanno gli animi, più infuocate le incubatrici di guerra. Le false credenze, le errate idee, le illusorie teorie, le povere ideologie, gli errori più grossolani infarciscono gli uomini come la gramigna invade il campo incolto. E gli uomini si riuniscono a grandi conferenze per salvar la pace ed umanizzare la guerra! Capogiri! Umanizzare la guerra come se fosse possibile umanizzare qualche cosa già in se stesso inumano, bisognerebbe invece rendere questo delitto legalizzato tanto feroce, sbalorditivamente crudele si da toglier agli uomini la volontà di tentarne l'esperienza, e umanizzare ... questa etica e pericolante pace!

Intanto si fa strada il credere più pericoloso, il credere che la divisione europea sia esclusivamente dovuta alle divergenze basillari e latenti fra regime totalitario e regime democratico; divergenze che condurrebbero inesorabilmente, ineluttabilmente alla guerra. Eppure, eppure esiste, se si vuol vedere, la chiara evidenza contraria a questa opinione. Ataturk, non vi è dubbio, fu uno dei più intransigenti despoti, la Turchia però progredi, accettò le innovazioni più radicali senza per altro peggiorare le sue relazioni internazionali che non furono, invece, mai migliori: Il Portogallo segue favorevolmente allo esempio anzidetto: Gli anni di fascismo in Italia, sino alla conquista dell'Etiopia, non fu mai causa di minacciose situazioni od almeno più critiche di quante se ne presentarono per nazioni a regime diverso. No, non è il fatto di regime dittoriale o meno ma lo spirito di aggressione indipendentissimo dalla forma dei governi che trascina alla guerra. È la malafede, l'egoismo, l'intransigenza, lo stimolo all'odio che pericola, distrugge la possibilità di onesta intesa fra i popoli, fra le classi, fra i partiti, fra le nazioni. In una atmosfera così tesa, così arroventata basta una sola parola di un uomo di stato, di quest'altro ideologo, di quell'altro agitatore per provocare insensate, irragionevoli rappresaglie. Si assiste ad una miserevole, e nella sua tragica corsa, anche ridicola partita di ping-pong fra alto parlanti di ogni colore, ariani, semiti, interventionisti non interventionisti, totalitari di ogni interpretazione, libertari e schiavisti, democratici e monarchici. È un gigantesco ma indecoroso coro!

Non vi è nulla da fare, ma prendere il mondo come esso è non come dovrebbe essere ed attendere nella speranza che gli uomini cessino di considerarsi totalmente darwiniani per sentirsi sinceramente ed onestamente appartenenti a quell'umanità che si sforza nella « messa a fuoco » della concezione di vera fratellanza oggi mal definita, di eliminare dai loro programmi la monopolizzazione del diritto di vivere, imbrigliare or-